

Le Brexit : pourquoi et quel scénario ?

Christian Noyer

Nous avons eu l'honneur de recevoir dans le cadre des Vendredis de Gif Christian Noyer, Premier Vice-Président de la Banque Centrale Européenne puis Gouverneur de la Banque de France de 2003 à 2015, chargé de mission sur le Brexit par le gouvernement français.

Pourquoi le Brexit ?

La France et l'Allemagne avaient initié les premières initiatives de marché commun dès 1956 pour des raisons économiques, mais aussi de renforcement de l'amitié et de la paix entre des peuples qui s'étaient affrontés à 3 reprises en l'espace d'un siècle (1870, 1914-18, 1939-45). Par contre le Royaume-Uni (RU) n'avait adhéré à l'Union Européenne (UE) qu'en 1973 pour des raisons strictement économiques, son économie étant à cette époque faible par rapport au dynamisme de l'Europe. Cette réticence vis-à-vis de l'Europe est ancienne ; elle s'explique par le caractère insulaire du RU, sa nostalgie d'un vaste empire, du Commonwealth et un regard plutôt tourné vers les Etats-Unis.

D'autre part, face aux difficultés l'Europe est toujours un bouc émissaire facile pour des hommes politiques qui peuvent ainsi se dédouaner à bon compte. Alors que traditionnellement le RU au sein de l'Europe était très ouvert sur l'immigration, celle-ci a, au moment du référendum sur le Brexit, joué un rôle crucial avec le débat sur le « plombier polonais ». L'UKIP (*United Kingdom Independence Party*), parti anti-immigration et eurosceptique a fortement déstabilisé le parti conservateur, alors que le parti travailliste était fortement divisé.

Le référendum a clivé le pays : les *remainers* (contre le Brexit) regroupent le Grand Londres, l'Ecosse, l'Irlande du Nord et sont plutôt constitués d'urbains, de jeunes alors que les *brexiteers* se recrutent parmi les personnes les plus âgées, les moins éduquées, dans les zones rurales et les plus pauvres.

Procédures de sortie de l'UE

Le traité de l'UE prévoit 2 années de négociation de sortie pour aboutir à un règlement financier et à l'établissement de nouvelles relations dans tous les domaines (survol de l'espace aérien, sûreté nucléaire, défense, sécurité, échanges universitaires, etc...). Dès le 31 mars 2017 (accord de Malte), le Conseil Européen propose aux 27 (l'UE moins le RU) une ligne générale fixant 3 grands principes intangibles : protection des citoyens, respect des budgets déjà votés (la dette du RU), libre circulation entre le Nord et le Sud de l'Irlande afin de respecter l'accord de paix du 10 avril 1998 (accord du Vendredi Saint), mettant fin à 40 ans de guerre civile. Les négociateurs européens avec Michel Barnier et son équipe s'appuient sur ces principes dans les discussions avec le RU, qui les accepte le 15 décembre 2017.

Les possibles régimes économiques avec l'UE

Il en existe quatre principaux : **l'union douanière** qui ne concerne que les marchandises (droits de douane uniques vis-à-vis de l'extérieur), **le marché commun** qui inclut aussi les services, les capitaux et les personnes, **le marché unique** qui implique de plus des réglementations communes (par exemple phytosanitaires), des normes de construction identiques, des règles de sécurité, enfin **le libre-échange**.

Une union douanière existe avec l'Ukraine et la Turquie. La Norvège et l'Islande sont dans le marché unique ; elles en acceptent les règles, contribuent au budget de l'UE mais n'y ont pas de représentants politiques. Quant à la Suisse elle participe au budget, n'a pas de représentants politiques et fait partiellement partie du marché unique, après avoir négocié durant 10 ans une centaine d'accords, secteur par secteur (assurance, pharmacie...).

Par contre un simple accord de libre-échange existe avec le Canada et la Corée.

Perspectives et état de la négociation fin novembre 2018

Si aucun accord n'est trouvé, un contrôle aux frontières s'imposera avec une perte énorme de productivité industrielle en raison de l'interdépendance des chaînes de production liée à l'intégration des chaînes de valeur ajoutée. Si on s'achemine vers un accord de libre-échange assorti d'une multitude

de coopérations bilatérales, cela ne concernera que les marchandises et pas les services, entraînant une perte de l'influence de la « City ». Cela demandera plusieurs années de négociation. La pêche par exemple est un domaine important qui devra être négocié pour que ne soient pas pénalisés les pêcheurs français et espagnols pêchant dans les eaux territoriales britanniques, ainsi que les ports et conserveries de poissons anglaises.

Parallèlement aux négociations sur les relations futures, qui demanderont beaucoup de temps, l'UE et Theresa May se sont mis d'accord sur une période de transition de 21 mois, pendant laquelle le RU s'engage à contribuer au budget européen jusqu'à son terme fixé au 31 décembre 2020 ; il perd son droit de vote mais conserve les avantages des pays de l'UE, tels que l'accès aux fonds structurels, agricoles ou aides à la recherche, ainsi qu'aux financements de la BEI (Banque Européenne d'Investissement). Cette période de transition pourra être prolongée d'un an dans les mêmes conditions.

Le droit de séjour des citoyens a été réglé : tous les citoyens européens séjournant au RU et les citoyens britanniques séjournant dans l'UE, depuis au moins 5 ans à la fin de la période de transition, pourront avoir un droit de séjour illimité.

Par contre le problème de la frontière irlandaise reste entier. Si aucune solution n'est trouvée à l'issue de la période de transition, éventuellement prolongée, l'accord prévoit qu'un protocole appelé *backstop* (filet de sécurité) sera alors activé, pour éviter une frontière dure entre les 2 Irlandes, ce qui implique une union douanière entre le RU et l'UE et un arrangement spécial pour l'Irlande du Nord la maintenant dans le marché intérieur européen, celui des 27, pour la circulation des marchandises ; en conséquence elle devra appliquer la législation européenne de manière dynamique, notamment si celle-ci évolue.

La relation future

Christian Noyer nous a donné toutes les clés pour comprendre l'origine et les conséquences du Brexit, pour comprendre les lignes directrices qui ont inspiré l'UE dans la négociation. Nous ignorons naturellement à quel niveau de partenariat s'établira la relation future après plusieurs années de négociation (voir sur la photo jointe les différents niveaux de partenariat existants), tellement les incertitudes sont grandes côté britannique, mais les 27 ont précisé qu'ils ne négocieront rien qui ne soit équitable entre l'UE et le RU, incluant des garanties contre le dumping fiscal, social et environnemental.

Jacques Augé, Président des Vendredis de Gif, 30 novembre 2018

